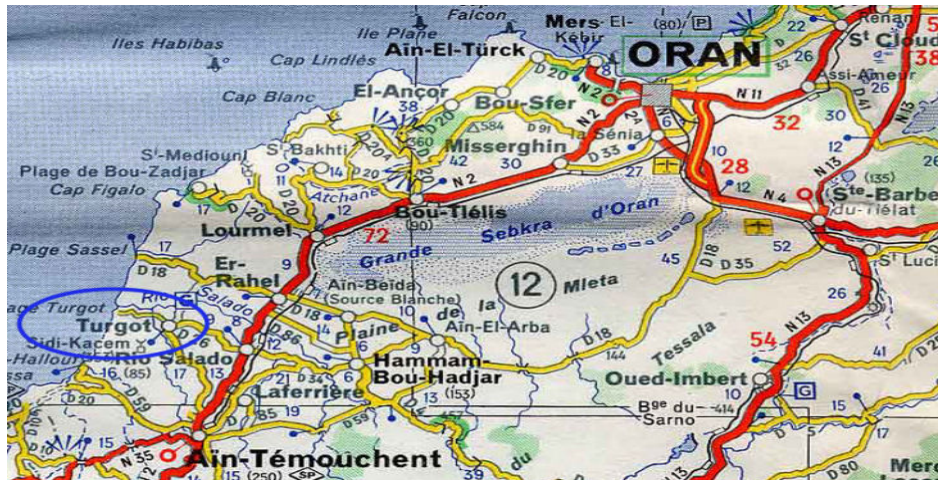


TURGOT

Dans l'Ouest algérien le village de **TURGOT**, culminant à 34 mètres d'altitude, est proche de Rio Salado (8 Km) et peu éloigné de son chef-lieu Aïn-Témouchent (à 15 km).



Climat semi-aride sec et froid.
Nom d'origine : TERGA

Plaine qui s'étend des limites de son territoire à l'Ouest de l'ancienne route d'Oran à Tlemcen, route existant depuis des siècles, pour aller se jeter à la mer, au lieu dit : " *plage de Terga* ".

La dune bordière de Turgot, située sur le littoral Ouest algérien, représente une unité morphologique exceptionnelle. Elle est le support d'une flore intéressante et joue un rôle fondamentale dans l'équilibre dynamique de tout le système côtier au niveau de cette zone sensible du littoral Témouchintois.



Plage de TURGOT (TERGA)

HISTORIQUE

- Source : Amicale de Rio-Salado -

Une œuvre pionnière :

« Nous sommes en présence de la commune de Turgot : elle doit se défendre dans des conditions défectueuses pour subsister et ne pas faire figure de parents pauvres auprès des riches communes de Trois-Marabouts, d'Aïn Témouchent et surtout de Rio-Salado dont jadis elle dépendait. Pourquoi persister dans un climat hostile aux cultures, sur un sol ingrat, avec des moyens réduits et peu de chance de tirer profit de sa terre ? Pourquoi ? Simplement parce qu'une poignée d'hommes ont su persévérer malgré tout malgré les contrecoups, les maladies et les nombreux départs d'amis, minant un moral déjà incertain. Après bien des privations, les survivants réussirent à trouver une vocation à leur sol : la vigne ! Elle prit tout son essor et d'autres pionniers revinrent poursuivre l'œuvre hésitante déjà entreprise. Turgot était née et allait suivre son destin ».
(« Origine et vocation de la commune de Turgot » de J. De Barry et M. Commeau. Élèves de l'École Nationale d'Agriculture d'Alger. Octobre novembre 1954).

La période arabe : la région pâtit de son statut de lieu de passage. Elle voit passer toutes les invasions tout en dépendant des grandes dynasties de Tlemcen (Almoravides, Almohades, Zianides,...).

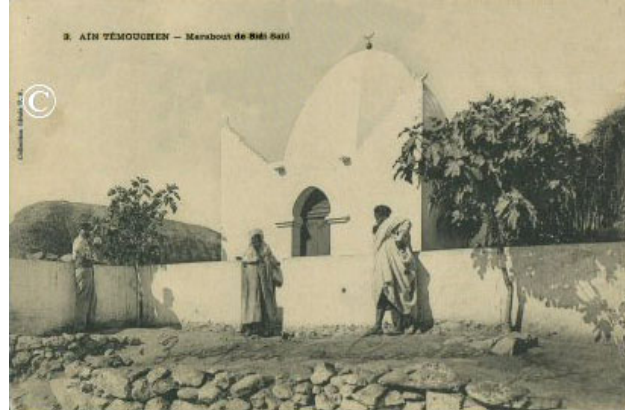
La période espagnole : deux tribus s'opposent, l'une s'alliant avec les ennemis de l'autre. Les Bénis -Ameur s'allient aux espagnols pour combattre les Douairs et Smela qui eux-mêmes se sont alliés aux turcs. Cinq fois, de 1517 à 1543, les espagnols s'efforcent avec l'aide de leurs alliés de conquérir cette région. Ils finissent par renoncer à leur exigence expansionniste.

Présence turque 1543 - 1830

C'est dans la région témouchentoise qu'Ibn-Senane imposa sa loi. C'est là que mourut le célèbre corsaire Turc Baba-Aroudj, dit Barberousse, et c'est là qu'un siècle auparavant vivait Sidi-Saïd, un célèbre marabout, véritable saint patron de la cité, qui offrit la paix de l'âme aux Bénis-Ameurs tourmentés.



Aroudj (1474/1518)



Présence française 1830 - 1962

C'est en 1831 que les Français occupèrent Oran et la banlieue reçut les premiers colons agricoles seulement 13 ans plus tard.

Aïn-Témouchent a une importance particulière dans l'évolution de la situation en Algérie.

La politique de l'époque était basée sur : « *le compromis avec les chefs locaux* ». Après la prise d'Alger, le gouvernement français voulait limiter l'occupation de l'Algérie à quelques ports du littoral : Oran, Mostaganem, Bône et bien sûr Alger.

Le jeune Abd-El-Kader ne tarde pas à engager la lutte contre les Français impies. Voilà qu'il met en échec le général Trézel dans les marais de la Macta le 26 juin 1835.



Thomas BUGEAUD (1784/1849)



ABD-EL-KADER (1808/1883)



Camille TREZEL (1780/1860)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Thomas_Robert_Bugeaud https://fr.wikipedia.org/wiki/Abdelkader_ibn_Muhieddine
https://fr.wikipedia.org/wiki/Camille_Alphonse_Tr%C3%A9zel

Le général Bugeaud se doit de venger cette défaite. C'est chose faite lors d'une bataille livrée aux troupes de l'émir à Sickak.

Le 30 mai 1837, le général Thomas Bugeaud impose à l'émir Abd-El-Kader le traité de la Tafna.

Un traité conciliant mais ambigu.

Par désir d'accommodement, il laisse l'émir maître de l'arrière-pays d'Oran et d'Alger. Il ne prête pas attention aux erreurs et aux non-dits que contient le traité. Le voici :



Article 1 : L'Émir Abd el Kader reconnaît la souveraineté de la France en Afrique.

Article 2 : La France se réserve, dans la province d'Oran, Mostaganem, Mazagan, et leurs territoires, Oran, Arzew, et un territoire limité comme suit : à l'Est par la rivière Macta, et les marais dont elle sort ; au Sud, par une ligne partant des marais précités, passant par les rives sud du lac, et se prolongeant jusqu'à l'oued Maleh dans la direction de Sidi-Saïd ; et de cette rivière jusqu'à la mer, appartiendra aux Français. Dans la province d'Alger : Alger, le Sahel, la plaine de la Mitidja – limitée à l'Est par l'oued Khuddra (chez les Aïth-Aïcha), en aval ; au Sud par la crête de la première chaîne du petit Atlas Blidéen, jusqu'à la Chiffa jusqu'au saillant de Mazafran, et de là par une ligne directe jusqu'à la mer, y compris Koléa et son territoire seront français.

Article 3 : L'Émir aura l'administration de la province d'Oran, de celle du Tittery, et de cette partie de la province d'Alger qui n'est pas comprise, à l'Est, à l'intérieur des limites indiquées par l'article 2. Il ne pourra pénétrer dans aucune autre partie de la régence.

Article 4 : L'Émir n'aura aucune autorité sur les Musulmans qui désirent résider sur le territoire réservé à la France ; mais ceux-ci seront libres d'aller résider sur le territoire sous l'administration de l'Émir ; de la même façon, les habitants vivant sous l'administration de l'Émir pourront s'établir sur le territoire français.

Article 5 : Les Arabes habitant sur le territoire français jouiront du libre exercice de leur religion. Ils pourront construire des mosquées, et accomplir leurs devoirs religieux en tous points, sous l'autorité de leurs chefs spirituels.

Article 6 : L'Émir livrera à l'armée française 30 000 mesures de blés, 30 000 mesures d'orge et 5 000 bœufs.

Article 7 : L'Émir aura la faculté d'acheter en France, la poudre, le soufre, et les armes qu'il demandera.

Article 8 : Les Kouloughlis désirant rester à Tlemcen, ou ailleurs, y auront la libre possession de leurs propriétés, et seront traités comme des citoyens. Ceux qui désirent se retirer dans le territoire français, pourront vendre ou louer librement leurs propriétés.

Article 9 : La France cède à l'Émir, Rachgoun, Tlemcen, sa citadelle, et tous les canons qui s'y trouvaient primitivement. L'Émir s'engage à convoyer jusqu'à Oran tous les bagages, aussi bien que les munitions de guerre, appartenant à la garnison de Tlemcen.

Article 10 : Le commerce sera libre entre les Arabes et les Français. Ils pourront réciproquement aller s'établir sur chacun de leurs territoires.

Article 11 : Les Français seront respectés parmi les Arabes, comme les Arabes parmi les Français. Les fermes et les propriétés que les Français ont acquises, ou pourront acquérir, sur le territoire arabe, leur seront garanties : ils en jouiront librement, et l'Émir s'engage à les indemniser pour tous les dommages que les Arabes pourront leur causer.

Article 12 : Les criminels, sur les deux territoires, seront réciproquement livrés.

Article 13 : L'Émir s'engage à ne remettre aucun point de la côte à aucune puissance étrangère, quelle qu'elle soit, sans l'autorisation de la France.

Article 14 : Le commerce de la Régence ne passera que par les ports français.

Article 15 : La France maintiendra des agents auprès de l'Émir, et dans les villes sous sa juridiction, pour servir d'intermédiaires aux sujets français, dans tous les différends commerciaux qu'ils pourront avoir avec les Arabes. L'Émir jouira de la même faculté dans les villes et ports français.

Les limites du royaume d'Abd-El-Kader englobent la tribu des Ben-Zetoun. Tribu fidèle aux français plus accommodant que les précédents Abd-El-Kader les massacre et les égorge, sauf 1 600 survivants recueillis par les Français.

Bugeaud réembarque pour la France en déplorant une « *possession onéreuse dont la nation serait bien aise d'être débarrassée* ».

(Source : Persée) : Le fait capital qui caractérise, dans l'histoire du bassin occidental de la Méditerranée, la seconde moitié du 19^{ème} siècle, est l'installation dans la partie centrale du Maghreb musulman d'un demi-million d'Européens chrétiens, parmi lesquels 200 000 propriétaires ou cultivateurs de la terre enracinés profondément au sol conquis. Si l'on étudie l'évolution de cette colonisation agricole, il importe de rechercher d'une part quel fut le « *mode de colonisation* », d'autre part quelle fut la « *marche de la colonisation* » : le *mode* et la *marche* de la colonisation sont d'ailleurs étroitement liés l'un à l'autre, de même que l'un et l'autre se rattachent directement au développement historique et militaire de la conquête. Avant d'aborder l'étude exclusivement géographique de la marche colonisatrice, il est donc nécessaire de rappeler brièvement sous quels différents régimes législatifs s'est opérée la pénétration de l'Algérie par les colons agricoles français.



Il y eut plusieurs périodes (5 au total) dans l'histoire de la colonisation :

1^{ère} période : 1830 – 1840 1^{er} essai : L'arrêté du 27 septembre 1836 décide que l'on accordera gratuitement des lots d'une superficie moyenne de 4 hectares aux personnes qui s'engageront à les mettre en culture dans l'espace de trois années et à construire une maison sur un alignement donné. A la fin de 1839, l'on a ainsi concédé 2743 ha à 316 familles formant une population de 1580 individus, sur 27204 habitants qui constituent l'effectif total de la colonie. C'est la période du début.

2^{ème} période : Le Maréchal Bugeaud et son système (1840 – 1851).

Fidèle à sa devise "*ense et aratro*", Bugeaud fait consacrer, par l'arrêté du 18 avril 1841, le système de la concession gratuite des terres, dont malheureusement l'ordonnance centralisatrice du 21 juillet 1845 atténue les bons effets en imposant la sanction royale à tout acte de concession. En 1851, l'on a concédé 101 675 nouveaux hectares ; la population rurale compte 42 493 individus, sur une colonie de 131 283 européens. C'est une brillante période de peuplement.

3^{ème} période : Le Maréchal Randon et son système (1851 – 1860).

Pour donner aux colons le crédit nécessaire à la mise en valeur de leurs concessions, Randon fait signer le décret du 26 avril 1851, qui substitue à la simple promesse de propriété sous conditions un titre de propriété immédiate et transmissible, mais avec clauses résolutes. En 1860, l'on a concédé 251 556 nouveaux hectares, la population rurale s'élève à 86 538 individus. L'accroissement de la population n'a donc pas été proportionnel aux surfaces concédées ; la spéculation sur les terres a entravé l'œuvre de peuplement.

4^{ème} période : Système de la vente des terres (1860 – 1871).

Au système des concessions gratuites, le décret du 25 juillet 1860 substitue le système de la vente des terres, que consacre le décret du 31 décembre 1864. Presque toutes les terres ainsi aliénées sont aussitôt revendues aux indigènes, si bien que 4 582 colons agricoles seulement s'établissent dans les centres créés pendant cette période ; en tenant compte du développement des villages antérieurement fondés, l'on constate en 1871 la présence en Algérie d'une population rurale de 118 747 individus.

5^{ème} période : Retour au régime de la concession (depuis 1871)

Le désir de fixer en Algérie les Alsaciens-Lorrains émigrés et la mise sous séquestre des biens des insurgés Kabyles provoquent le retour au régime de la concession. La Loi du 21 juin 1871, le titre II du décret du 16 octobre

1871, les décrets des 16 octobre 1872, 15 juillet 1874 et 30 septembre 1878 s'inspirent de la Loi américaine du « *homestead* » ; ils établissent le principe de l'attribution gratuite sous condition de résidence (3 ou 5 ans). Ces concessions gratuites et la vente annuelle aux enchères d'un certains nombres de lots du domaine public ont considérablement augmenté le nombre de colons : le 1^{er} janvier 1888, la population rurale comptait 207 615 cultivateurs européens. Un léger recul, il est vrai, s'est produit dans les dernières années ; les colons agricoles n'étaient plus, le 31 décembre 1895, que 199 870 ; à cette même date on dénombrait 3 254 724 cultivateurs indigènes.

Bien sûr la structure du sol et le caractère du climat ont joué un très grand rôle dans l'histoire de la colonisation de l'Algérie, comme dans l'histoire de sa conquête.

Au tour de la grande Sebkha à l'Ouest d'Oran, le mouvement de colonisation ne se prononça que plus tard.

En 1855 seulement, l'on créa Bou-Tlélis, en 1856 Lourmel, en 1858 Aïn-El-Arba, en 1859 Er-Rahel et Rio-Salado ; l'on rejoignit ainsi Aïn-Témouchent, où des colons agricoles s'étaient installés dès 1851. En 1880 ce fut Les-Trois-Marabouts et en 1895, enfin **Turgot**.

La colonisation de Turgot est liée à la 5^{ème} période précitée. En effet cette localité a été créée créée en 1895 où l'on a recensé 212 Européens ; à celui de 1897 ils étaient 244.

Centre se situe dans le département Oran, arrondissement d'Aïn-Témouchent.

La plaine s'étend des limites de son territoire à l'Ouest de l'ancienne route d'Oran à Tlemcen ; route existante depuis des siècles, pour aller se jeter à la mer, au lieu dit : « *plage de Terga* ».



Une petite anecdote locale. Il y avait un relais sur la route Oran - Tlemcen et la rivière se passait à gué. Un pont sur pilotis long de 70 mètres fut construit par le Génie en 1842 mais détruit par une crue suite à de violents orages. Près de ce pont, une auberge en bois offre le couvert et le gîte quand le gué est rendu impraticable par les pluies : ce fut la première maison. C'est le Prince Jérôme Napoléon, alors ministre de l'Algérie et des Colonies, qui est le promoteur de Rio-Salado (1859-1860) distant de 8 km de Turgot.



Prince Jérôme Napoléon



Le village doit son nom à l'économiste Anne Robert Jacques TURGOT (1727-1781).

https://fr.wikipedia.org/wiki/Napol%C3%A9on-I%C3%A9r%C3%B4me_Bonaparte

https://fr.wikipedia.org/wiki/Anne_Robert_Jacques_Turgo

Source : *Amicale du Rio-Salado* : « Turgot était un ministre français au 18^{ème} siècle. Son nom fut donné au village pour rappeler le nom « Terga » donné par les algériens à ce domaine. Terga viendrait de « *Tergo* » ou « *Torgo* » nom donné à un monstre qui fréquentait les djebels du littoral. Plus vraisemblablement, Terga est issu du mot berbère signifiant ruisseau.

DECRET de création de la commune en 1869

Décret impérial des 27 janvier & 10 février 1869 instituant les communes d'Aïn-Témouchent (département d'Oran) :

« ...art. 2 - Sont érigés en commune de plein exercice: -1° Le district d'Aïn-Témouchent, ayant pour annexes les trois sections de: Aïn-Khial, Rio-Salado et Aïn-El-Arba... La délimitation territoriale de ces nouvelles communes est fixée conformément au 2°§ de la notice et aux plans 5 à 8 annexés au présent décret.

« ...art. 3 - Le corps municipal de chacune de ces communes est composé de la manière suivante, indépendamment du maire: Aïn-Témouchent - 4 adjoints français, dont 1 pour le chef-lieu, 1 pour Aïn-Khial, 1 pour Rio-Salado, 1 pour Aïn-el-Arba, - 12 conseillers municipaux, dont 8 français, 2 musulmans, 1 israélite, 1 étranger..."

Annexe du décret : « La commune d'Aïn-Témouchent comprend le territoire du district de ce nom, tel qu'il est actuellement délimité par le décret du 1° avril 1865, et embrasse :

-1° Le territoire d'Aïn-Khial qui forme une section de commune avec celui d'El-Bridjel;

-2° Le territoire de Rio-Salado formant une section avec ceux de Terga et d'Er-Rahel ;

-3° Le territoire d'Aïn-El-Arba formant section avec celui de M'Leta : superficie totale 16 407 ha 19 a 50 ca, plan n°5

TERGA (*Source Anom*) : Centre créé en 1889 (expropriation de terrains par arrêté du 18 mai 1889), nommé **Turgot** par décision du gouverneur général du 7 février 1893, officialisée par décret du 28 décembre 1915. Il est érigé en commune de plein exercice par décret du 17 mars 1925.



Mairie

PREMIERS CONCESSIONNAIRES :

- Source : journal *LE RADICAL Algérien*-

Le centre de Turgot a été créé sur les terres du domaine de Terga. Situé à 9 km de Rio-Salado et à 7 km de la mer, les terres y sont excellentes très propices à la culture des céréales et de la vigne. Les premiers concessionnaires furent : MM. Fabre Baptiste (Tarn) ; Gauthier Joseph (Rhône) ; Lavaysse (Paris), Magnaux Antoine (Corrèze).



DATES CLES

-Source Amicale de Rio-Salado -

1852 : un domaine et une plage de 600 hectares sont concédés au docteur Dupuy.

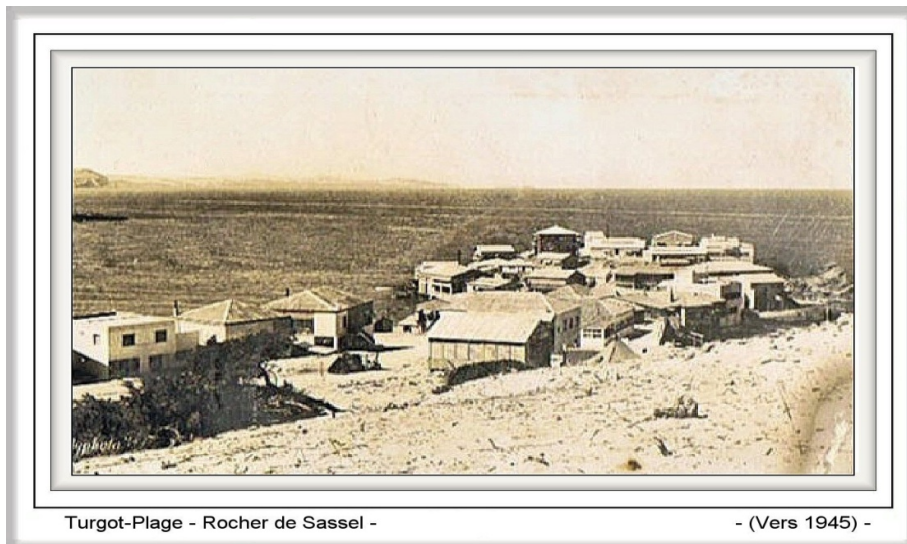
1895 : création du centre de colonisation de Turgot, dépendant administrativement de Rio Salado.

1925 : Turgot devient commune de plein exercice. Désormais, il y a un maire et une administration communale.

1927-28, 1954, 1958 : inondations du village de Turgot et de ses environs.

1962 : dernier dimanche du mois de mai. Les Turgotiens évacuent leur village.

Turgot redevient Terga.



Turgot-Plage - Rocher de Sassel -

- (Vers 1945) -

ETAT-CIVIL

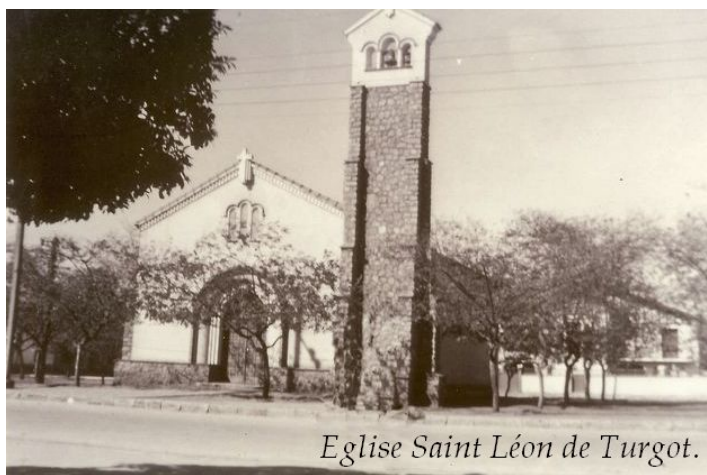
- Source ANOM -

SP = Sans profession

-1^{ère} naissance : (12/02/1901) de GRAPPIN Turgot (Père Cultivateur) ;

-1^{er} décès : (02/04/1901) de CROZET Simone (18 mois) Père Cultivateur ;

-1^{er} mariage : (21/12/1901) de M. FABRE Baptiste (Cultivateur natif Tarn) avec Mme (Vve)CALLERAND Marie (Ménagère native Doubs) ;



Eglise Saint Léon de Turgot.

Bâtie en 1935

Source : Amicale de Rio-Salado

Les DECES relevés :

1901 (13/07) de GUIRADO Raphaël (2 ans). Témoins MM. GUIRADO José (père) et GARCIA Michel (Journaliers) ;

1901 (25/08) de BALLIN Ernest (7 ans natif Lourmel). Témoins MM. BALLIN Ernest (père) et GARCIA Manuel (Cultivateurs) ;

1901 (21/09) de MARNIERE Jean (62 ans natif Tarn et Garonne). Témoins MM. BLAVY Louis et ANTONA François (Cultivateurs) ;

1902 (19/01) de COULON Julie (Ménagère, 26 ans). Témoins MM. PITT Charles (Epoux) et PITT Jean (Cultivateurs) ;

1902 (27/03) de GALANT Vicente (3 jours). Témoins MM. GALANT Antonio (Père) et GARCIA Manuel (Journaliers) ;

1902 (09/04) de GALAN Angèle (16 jours). Témoins MM. GALAN Antoine (Père, journalier) et GARCIA (Cultivateur) ;

1903 (28/01) de DIAS François (11 mois). Témoins MM. DIAS Perret (Père, commerçant) et DURAND Alphonse (G-champêtre) ;
 1903 (03/02) de WILHELM Monique (46 ans native Alsace). Témoins MM. BALLIN Ernest et GAUVIN Jean (Cultivateurs) ;
 1903 (05/02) de BALLIN Lucie (7 ans). Témoins MM. BALLIN Ernest (Père) et GAUVIN Jean (Cultivateurs) ;
 1903 (31/03) de MALERO Nicolas (71 ans natif Espagne). Témoins MM. MALERO José (Fils, journalier) et DURAND Alphonse (G-champêtre) ;
 1903 (20/04) de GARCIA José (46 ans natif Espagne). Témoins MM. GARCIA Tomas (Fils, journalier) et DURAND Alphonse (G-champêtre) ;
 1903 (10/07) de LAJOINIE Charles (2 mois). Témoins MM. LAJOINIE Antoine (Père, cultivateur) et DURAND Alphonse (G-champêtre) ;
 1903 (30/07) de AUDIGIER M. Louise (2 ans). Témoins MM. AUDIGIER Jean (Père, boulanger) et DURAND Alphonse (G-champêtre) ;
 1903 (27/09) de BARMAN Elise (59 ans). Témoins MM. KNAEBEL Charles (Epoux, cultivateur) et RAY Ferdinand (Forgeron) ;
 1903 (15/12) de GIL Maria (9 mois). Témoins MM. GIL Manuel (Père, chevrier) et DURAND Alphonse (G-champêtre) ;
 1904 (09/02) de RAY Ferdinand (28 jours). Témoins MM. RAY Ferdinand (Père, forgeron) et GAUVIN Jean (Cultivateur) ;
 1904 (13/02) de HARLOT Désiré (68 ans natif Somme). Témoins MM. BATTUT Jean (Juge de paix) et FAUTINGNE J. Michel (Maire) ;
 1904 (24/03) de DURAND Adeline (20 ans). Témoins MM. DURAND Alphonse (Père, G-champêtre) et RIGAUD Albert (Cultivateur) ;
 1904 (04/05) de ISBEL Laurent (58 ans, tailleur pierres, natif Ariège). Témoins MM. RIGAUD Charles et GAUVIN Jean (Cultivateurs) ;
 1904 (12/07) de SCHURDEVIN François (30 mois). Témoins MM. DIAZ Francisco (Journalier) et DURAND Alphonse (G-champêtre) ;
 1904 (12/08) de GONZALES François (62 ans natif Espagne). Témoins MM. GARCIA Manuel (Cultivateur) et DURAND Alphonse (G-champêtre) ;
 1904 (17/08) de LOUQUE Joseph (9 mois). Témoins MM. LOUQUE Joseph (Père, journalier) et GARCIA Manuel (Cultivateur) ;
 1904 (17/08) de FABRE Fernande (23 mois). Témoins MM. FABRE Baptiste (Père) et VILLENEUVE Césaire (Cultivateurs) ;
 1904 (24/08) de FABRE Henriette (40 jours). Témoins MM. FABRE Pierre (Père) et MAGNAUX Antoine (Cultivateurs) ;
 1904 (07/09) de LABROUSSE Baptiste (13 mois). Témoins MM. LABROUSSE Baptiste (Père, cultivateur) et DURAND Alphonse (G-champêtre) ;
 1904 (18/10) de GARCIA Térésa (21 mois). Témoins MM. GARCIA Vicente (Père) et GARCIA Tomas (Journaliers) ;
 1904 (01/11) de LAGET (? 6 mois). Témoins MM. LAGET Maurice (Père, cultivateur) et DURAND Alphonse (G-champêtre) ;
 1904 (26/11) de MOLINA Vincente (1 jour). Témoins MM. MOLINA José (Père, jardinier) et DURAND Alphonse (G-champêtre) ;
 1904 (26/11) de BES Auguste (3 mois). Témoins MM. BES Auguste (Père) et FABRE Baptiste (Cultivateurs) ;
 1904 (04/12) de GUICHET Louise (15 ans). Témoins MM. GUICHET Antoine (Père) et MAGNAUX Antoine (Cultivateurs) ;
 1904 (09/12) de BOUYER Joseph (30 ans natif Vaucluse). Témoins MM. LAJOINIE Antoine et VILLENEUVE Césaire (Cultivateurs) ;
 1904 (20/12) de GARCIA Bénéto (11 jours). Témoins MM. DIAZ Bénéto (Journalier) et ILLOUZ Chalouni (Commerçant) ;
 1905 (20/01) de GARCIA Thomas (8 ans). Témoins MM. GARCIA Vicente (Père, journalier) et DURAND Alphonse (G-champêtre) ;
 1905 (09/02) de AUDIGIER J. Frédéric (34 ans natif Ardèche). Témoins MM. BONNEFOI Emile (Boulangier) et DURAND Alphonse (G-champêtre) ;
 1905 (10/02) de MAGNES Manuel (68 ans natif Espagne). Témoins MM. MAGNES Ferret et GUIRADO José (Journaliers) ;
 1905 (19/02) de SAEZ Joaquina (46 ans native Espagne). Témoins M. GARCIA Pedro (Epoux, cultivateur) et LORENZO Antonia (Charretier) ;
 1905 (26/02) de MOLINA Juan (34 mois). Témoins MM. MOLINA Vicente (Père, journalier) et DURAND Alphonse (G-champêtre) ;
 1905 (26/03) de MOSSER Antoinette (11 mois). Témoins MM. MOSSER Albert (Grand père) et BALLIN Ernest (Cultivateurs) ;
 1905 (04/04) de VILLENEUVE Désiré (9 ans). Témoins MM. VILLENEUVE Augustin (Père, cultivateur) et RAY Ferdinand (Forgeron) ;
 1905 (25/05) de GALAN Oliva (25 mois). Témoins MM. GALAN Antonio (Père, cultivateur) et DURAND Alphonse (G-champêtre) ;
 1905 (11/06) de MARTINEZ Domingo (17 jours). Témoins MM. DURAND Alphonse (G-champêtre) et TOUATI Chalouni (Commerçant) ;
 1905 (24/06) de MARTINEZ Françoise (4 mois). Témoins MM. MARTINEZ Antonio (Père, journalier) et BARRERE Antoine (Cultivateur) ;
 1905 (07/08) de GAUVIN Alphonse (19 ans natif Creuse). Témoins MM. GAUVIN Jean (Père, cultivateur) et RAY Ferdinand (Forgeron) ;
 1905 (26/08) de FLORES Juan (49 ans natif Espagne). Témoins MM. DURAND Alphonse (G-champêtre) et MOSSER Albert (Journalier) ;
 1905 (10/09) de GARRISSON Pierre (69 ans natif Lot). Témoins MM. BALLIN Ernest (Cultivateur) et MOSSER Albert (Journalier) ;
 1905 (10/09) de GIORGI Antoine (5 jours). Témoins MM. GIORGI Baptiste (Père, gardien de prison) et BES Auguste (Gérant) ;



Les Mariages relevés :

1902 (08/08) : M. RIGAUD Albert (Cultivateur natif Vaucluse) avec Mlle PONSADA M. Françoise (SP native Rio-Salado-Algérie) ;
 1903 (07/01) : M. LORENZO Antonio (Cultivateur natif Espagne) avec Mlle GARCIA Maria (SP native Lourmel-Algérie) ;
 1903 (26/01) : M. (Veuf) PITT Charles (Cultivateur natif ?) avec Mlle LACOUTURE Lucie (SP native Creuse) ;
 1903 (28/11) : M. RAY Ferdinand (Forgeron natif Auvergne) avec Mlle DHOMBRE Denise (Ménagère native ?) ;
 1903 (05/12) : M. LOUQUE José (Journalier natif Lamoricière-Algérie) avec Mlle SAUSANO Marie (Ménagère native St-Cloud-Algérie) ;
 1905 (01/08) : M. DELBOS Charles (Cultivateur natif Corrèze) avec Mlle LAVABRE Marie (SP native Aveyron) ;
 1905 (04/11) : M. ANTONA Antoine (Cultivateur natif Corse) avec Mlle MINERVE Berthe (SP native Ammi-Moussa -Algérie) ;
 1905 (07/11) : M. LASCAR Aâron (Commerçant natif Tlemcen-Algérie) avec Mlle SULTANA Haziza (SP native Oran -Algérie) ;
 1905 (30/12) : M. MASSON Victorin (Cultivateur natif Sidi-Lahssen-Algérie) avec Mlle SCHURDEVIN Augustine (SP native Trembles-Algérie) ;

Les Naissances relevés :

(Profession du père)

(1901) AUDIGIER M. Louise (*Boulangier*) ; (1904) BALLIN Charmante (*Cultivateur*) ; (1905) BAKTA Bent Boumédine (*Cultivateur*) ; (1903) BEN-SOUSSAN Chaloum (*Commerçant*) ; (1905) BEN-SOUSSAN Jacob (*Commerçant*) ; (1904) BOUYER Joseph (*Journalier*) ; (1905) BUENO Antoine (*Boulangier*) ; (1905) CANO Marie (*Cultivateur*) ; (1905) DIAZ Angèle (*Journalier*) ; (1904) DIAZ Bénito (*Cultivateur*) ; (1903) DIAZ Philippe (*Commerçant*) ; (1904) FABRE Claire (*Cultivateur*) ; (1904) FARGE Henriette (*Cultivateur*) ; (1903) GAILLARDO François (*Journalier*) ; (1903) GALAN Oliva (*Cultivateur*) ; (1903) GARCIAS Claire (*Cultivateur*) ; (1903) GIL Maria (*Cultivateur*) ; (1905) GIORGI Antoine (*Gardien prison*) ; (1905) GUIRADO Louis (*Journalier*) ; (1904) GUIRAO Joseph (*Cultivateur*) ; (1903) ILLOUZ Maklouf (*Commerçant*) ; (1903) IVAGNES Pedro (*Journalier*) ; (1903) LABROUSSE Baptiste (*Cultivateur*) ; (1903) LAJOINIE Charles (*Cultivateur*) ; (1903) LOUQUE Joseph (*Journalier*) ; (1903) MAGNAUX M. Antoinette (*Cultivateur*) ; (1905) MARTINEZ Domingo (?) ; (1901) MARTINEZ Raphaël (?) ; (1904) MOLERO Joseph (*Journalier*) ; (1904) MOLINA Vicente (*Jardinier*) ; (1904) MOSSER Antoinette (*Cultivateur*) ; (1905) OLIVER Françoise (*Cultivateur*) ; (1903) PEREZ Raphaëla (?) ; (1903) PITT Jean (*Cultivateur*) ; (1904) RAIZ Ferdinand (*Forgeron*) ; (1905) RAY Fernande (*Forgeron*) ; (1904) RIGAUD Gabriel (*Cultivateur*) ; (1904) ROSSELLO Juliette (*Cultivateur*) ; (1903) SEMPERE Joseph (*Cultivateur*) ; (1905) SEMPERE Marie (*Cultivateur*) ; (1905) TOUATI Isâac (*Commerçant*) ; (1903) TOUATI Julie (*Négociant*) ; (1903) VILLENEUVE Albanie (*Cultivateur*) ;



NDLR : Si vous souhaitez avoir plus de précisions je vous recommande de procéder comme suit :

-Après avoir accédé à google vous devez alors inscrire anom Algérie, (vérifiez que vous êtes bien sur Algérie)

-dès lors que vous êtes sur le site anom vous devez sélectionner TURGOT sur la bande défilante.

-Dès que le portail TURGOT est ouvert, mentionnez le nom de la personne recherchée sous réserve que la naissance, le mariage ou le décès soit survenu avant 1905.



Source : *Amicale de Rio-Salado* : « Voilà notre plage! Puis, peu à peu les nouveaux pionniers plantèrent le décor. La plage devint leur lieu de prédilection. Dans *L'Echo d'Oran* de 1909 on peut lire:

« 15 Juillet 1909: *L'exode de nos concitoyens vers Turgot-Trouville a commencé. Il est regrettable que le chemin conduisant du village à cette charmante plage, si fréquentée déjà, ne soit pas mieux entretenu.*

« Le 21 Juillet, le journaliste ajoute : *Depuis quelques jours nous sommes accablés dans la journée par une température lourde et suffocante. Les nuits sont relativement tempérées. La belle plage de Turgot Plage, si vaste et si commode est en ce moment, encombrée par la majeure partie des habitants de la région qui ont tout abandonné pour aller se reposer quelques semaines au bord de l'eau.*

« Le 25 juillet on apprend que la journée a été très chaude, un violent sirocco se faisait sentir. Le thermomètre marquait à 11h du matin 36° à l'ombre, et 42 au soleil. »

Ce sirocco quelle calamité! Imaginez le scénario : le souffle chaud de ce vent, la chaleur qui nous tombait comme une chape de plomb, ce soleil, qui, sur le coup de midi, prenait un malin plaisir à chauffer le sable à blanc, et pour clore le tableau, le torchon de cuisine accroché au bâton qui soulevait le panneau en bois, ouverture de tous nos cabanons, nous donnant l'ordre de rentrer dare-dare! Alors, il nous fallait traverser en courant l'étendue de sable

nous séparant des lieux d'habitation, en évitant le plus possible tout contact prolongé avec la fournaise que nous avions sous les pieds. Un exploit renouvelé chaque jour! Même, nos espadrilles ne nous étaient d'aucun secours »!



DEMOGRAPHIE

- Sources : GALLICA et DIARESSAADA -

Année 1897 = 249 habitants dont 244 européens ; (Administré par Rio-Salado)

Année 1902 = 318 habitants dont 230 européens ; (Administré par Rio-Salado)

Année 1936 = 3 091 habitants dont 575 européens ;

Année 1954 = 5 326 habitants dont 555 européens ;

Année 1960 = 5 014 habitants dont 463 européens ;



Turgot-plage peut être considéré comme un petit village. En effet, on compte plusieurs villas et bungalows (la plupart d'entre eux ont été construits par des Français).

Dans la partie centrale du littoral Témouchintois, à environ 90 km d'Oran vers l'ouest, se situe la zone côtière de Turgot à l'embouchure de l'oued Malleh. Le site est caractérisé par l'étalement d'une crique sur 600 mètres du Sud sud-ouest au Nord nord-est, limitée par deux promontoires, l'un au nord s'élevant à 10 mètres environ et l'autre au sud s'élevant à plus de 30 m.

Entre les deux, s'étire une vaste plage sableuse occupée en grande partie par des bungalows balnéaires datant pour la plupart de l'époque française. Au-delà de l'arrière plage à l'est du chemin s'élève rapidement une grande masse sableuse à 70 m occupant 55 hectares.

A l'arrière de la dune s'allonge un plateau dominant la mer d'une cinquantaine de mètres d'altitude sauf à l'embouchure de l'oued Malleh. Ce plateau n'est pas parfaitement plat, il est caractérisé par des rides allongées ouest-est, plus ou moins occupées par une couverture végétale naturelle, tandis que les fonds apparaissent cultivés (arboriculture, vigne ou labours).

Durant la période française (à implantation privilégiant essentiellement la préservation des zones littorales), les maisons caractérisées par une architecture balnéaire répondaient aux logiques de formation et de fonctionnement relatif à la mer

Ces logiques se sont matérialisées sur les principes de conceptions architecturales des villas de bord de mer dite architecture balnéaire.

La maison se dresse parallèlement à la mer, favorisant la vue sur la plage. Contenant tous les éléments constitutifs d'une construction balnéaire (orientation, traitement de façade, végétation, terrasse, toiture...).

De nos jours le point noir est la paupérisation de la côte par la construction de bâtisses hideusement bétonnées, alignées comme un clonage prétentieux et de mauvais goût.

L'espace urbain dans cette zone gagnerait largement à être conçu dans les normes esthétiques méditerranéennes, c'est-à-dire plus modestes, plus attrayantes. Des couleurs vives et harmonisées au lieu de ce gris anthracite qui jure avec la luxuriance de l'environnement.

Source : http://www.or2d.org/or2d/collculturedd2014_files/A2-Bouroumi.pdf



DEPARTEMENT

Le département d'ORAN est un département français d'Algérie, qui a existé entre 1848 et 1962. Il a porté le numéro d'un département français **92** de 1941 à 1957 puis le **9G**.

Considérée comme une province française, l'Algérie fut départementalisée le 9 décembre 1848. Les départements créés à cette date étaient la zone civile des trois provinces correspondant aux *beyliks* de l'État d'Alger récemment conquis. Par conséquent, la ville d'Oran fut faite préfecture du département portant son nom, couvrant alors l'Ouest de l'Algérie, laissant à l'Est le département d'Alger, lui-même à l'Ouest de celui de Constantine.

Les provinces d'Algérie furent totalement *départementalisées* au début de la III^e république, et le département d'Oran couvrait alors environ 116 000 km². Il fut divisé en plusieurs arrondissements au fil des ans, avec la création de sous-préfectures : Mascara, Mostaganem et Tlemcen ; auxquels se rajoutèrent Sidi-Bel-Abbès en 1875 et Tiaret en 1939.

Le 28 janvier 1956, une réforme administrative visant à tenir compte de la forte croissance démographique qu'avait connue le pays amputa le Département d'Oran de ses régions périphériques créant ainsi le 20 mai 1957, trois départements supplémentaires : le département de Mostaganem, le département de Tiaret et le département de Tlemcen. Une dernière modification territoriale intervint le 17 août 1958 avec la création du département de Saïda à partir des départements de Tiaret, Oran et Saoura qui rétrocéda les hauts plateaux du Sud-Oranais.

Le nouveau département d'Oran couvrait alors 16 438 km², était peuplé de 851 190 habitants, et possédait quatre sous-préfectures : Aïn-Témouchent, Perrégaux, Sidi-Bel-Abbès et Télagh.

L'Arrondissement d'AÏN-TEMOUCHENT comprenait 17 localités :

AÏN-ALLEM – AÏN-EL-ARBA – AÏN-KHIAL – AÏN-TEMOUCHENT – AOUBELLIL – DE-MALHERBE – ER-RAHEL – GASTON DOUMERGUE – GUIARD – HAMMAM-BOU-HADJAR – LAFERRJERE – LOURMEL – OUED-BERKECHES – RIO-SALADO – SAINT-MAUR – TROIS-MARABOUTS – **TURGOT** -

MONUMENT AUX MORTS

- Source : *Mémorial GEN WEB* -

Le relevé n°57 188 mentionne **les noms de 8 soldats** « **MORT pour la France** » au titre de la guerre **1914/1918** ; savoir :

BEAUDONNET Jean Eugène (Mort en 1915) – CHATEL Joseph (1914) – DIAZ Manuel (1916) – GARRY Marius (1915) – HUTEAU Louis (1917) – POERTENER Gustave (1915) – SEMPERE Antonio (1914) – SIRET Emile (1914) -

GUERRE 1939/1945 : FLORES Alonzo (1944)

Nous n'oublions pas nos valeureux Soldats victimes de leurs devoirs dans cette région :

- Dragon (10^e RD) DIJOUX René (22 ans), tué à l'ennemi le 14 août 1958 ;
- Conducteur (10^e GT) MERLIER Bernard (21 ans), mort accidentellement en service le 25 août 1957 ;
- Conducteur (379^e GT) PELLERIN André (25 ans), mort accidentellement en service le 18 juillet 1956 ;
- Marsouin (8^e RIC) TEYSSEIRE Louis (21 ans), tué à l'ennemi le 28 juin 1957 ;
- Soldat (?) TOURRETTE Maurice (22 ans), tué à l'ennemi le 05 mai 1957.

Nous n'oublions pas nos malheureux compatriotes victime d'un terrorisme aveugle mais bien cruel :

- M. BOULETE Antoine (29 ans), enlevé et disparu le 25 juin 1962 ;
- M. BOULETE Manuel (58 ans), assassiné le 13 avril 1962 ;
- M. COUTANT J. François (40 ans), assassiné le 5 juin 1962 ;
- M. DE MURCIA Jean-Noël (32 ans), enlevé et disparu le 11 mai 1962 ;
- M. MONTERO Aimé (24 ans), enlevé et disparu le 25 avril 1962 ;



Blason réalisé par Mme LEPLAT Ingrid

EPILOGUE TERGA

De nos jours (recensement 2010) = 8 372 habitants.

Le littoral algérien s'étend d'Est en Ouest sur un linéaire côtier de 1622,48 Km. Il a été longtemps l'axe majeur de l'urbanisation puisque les villes littorales et sublittorales regroupaient en 2010 plus de 53% de la population contre 19,3% en 1954.

Outre la forte concentration de la population permanente, le littoral algérien constitue la destination privilégiée d'une population supplémentaire d'estivants. Cette forte concentration démographique a entraîné une urbanisation démesurée. Le taux d'urbanisation est passé de 26% en 1962 à 61,4% en 2010.

Par ailleurs, les besoins ont augmentés en sable et en gravier pour les nombreux projets d'aménagements, de l'industrie et les différentes constructions entraînent une surexploitation des réserves du domaine côtier (à Terga, à Ain-Témouchent, les déséquilibres environnementaux représentent des facteurs de risques, la zone côtière de Terga englobe un espace dunaire exploité actuellement par une grande sablière qui alimente presque tous les chantiers de la région Ouest).



SYNTHESE réalisée grâce aux Auteurs précités et aux Sites ci-dessous :

<http://encyclopedie-afn.org/Turgot - Ville>

<http://amicaleduriosalado.com/turgot/turgot>

https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092

<https://www.meshs.fr/page/datas/files/docs/publi/2008/littoral/ghodbani.pdf>

http://diarrassaada.alger.free.fr/l-mes_cartes-postales/Population/Oran/Oranie.html

<http://tenes.info/nostalgie/TURGOT>

<https://www.youtube.com/watch?v=CEhqr7X3sj4>

[http://www.panoramio.com/user/5903065/tags/terga%20\(Ain-T%C3%A9mouchent\)](http://www.panoramio.com/user/5903065/tags/terga%20(Ain-T%C3%A9mouchent))



BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO [jeanclaude.rosso3@gmail.com]